

<b>SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TARIFS 2024</b>
---

Délibération du 11 DECEMBRE 2023 – récapitulatif

Types de contrôles	Tarifs 2024 (€ HT)
<b>Ouvrages neufs ou réhabilités :</b>	
Contrôle de conception avec visite	160,00
Contrôle de conception sans visite	Gratuit
Contrôle de réalisation 1ère visite	180,00
Contre-visite de réalisation	90,00
Validation de la réalisation sans contre-visite	Gratuit
<b>Ouvrages existants :</b>	
Diagnostic initial	145,00
Contrôle de fonctionnement	145,00
Contre-visite sous 3 mois	Gratuit
<b>Cas des transactions immobilières :</b>	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	Gratuit
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	145,00

Une majoration de 100 % des tarifs est appliquée en cas :

- d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (défini à l'article 30 du Règlement d'assainissement non collectif),
- de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du SPANC (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement)

Une majoration de 400 % des tarifs est appliquée en cas :

- de non mise en conformité dans un délai de 1 an suivant un avis non conforme du SPANC (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement) pour les installations situées dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable.

La délibération du conseil métropolitain de Tours Métropole datée du 11 DECEMBRE 2023 ayant permis l'élaboration de ce document est disponible sur simple demande auprès de la direction du cycle de l'eau, par mèl ([controle@tours-metropole.fr](mailto:controle@tours-metropole.fr)) ou par téléphone au 0247752930.